



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Marché public de travaux pour le lot n°04

MP 2026-05

**Achat de quatre véhicules électriques neufs
(un léger et trois utilitaires dont un spécifique Espaces Verts)
et fourniture et installation des bornes de recharge**

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 16 octobre 2026 à 12h00

VILLE DE REDON
18 Place Saint Sauveur
CS 80254
35600 Redon

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Achat de quatre véhicules électriques neufs (un léger et trois utilitaires dont un spécifique Espaces Verts) et fourniture et installation des bornes de recharge
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de regroupement	Aucune forme de regroupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 – Variantes libres : lot n°03	5
2.4 - Variantes exigées : lot n°03.....	5
2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles	5
2.6 - Développement durable	5
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
5.1 - Documents à produire.....	7
5.2 - Présentation des variantes.....	8
5.3 - Présentation des variantes exigées	8
5.4 - Visites sur site : lot n°4	8
6 - Clause complémentaire : communication et échanges d'information par voie électronique	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique	9
7.2 - Transmission sous support papier	10
8 - Examen des candidatures et des offres.....	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés.....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	13
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
9.2 - Procédures de recours	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'achat de quatre véhicules électriques neufs (un léger et trois utilitaires dont un spécifique Espaces Verts) et fourniture et installation de deux bornes de recharge.

Le présent marché public porte à la fois sur la fourniture de véhicules et sur la mise en place des infrastructures de recharge associées. Le besoin est décomposé de la manière suivante :

- Fourniture de véhicules neufs électriques :
 - un véhicule léger destiné aux déplacements des services généraux.
 - trois véhicules utilitaires, dont un utilitaire spécifique aménagé et adapté aux besoins et contraintes opérationnelles du service Espaces Verts.
- Infrastructures de recharge :
 - L'acquisition et l'installation complète de deux bornes de recharge (comprenant les travaux de raccordement, la mise en service et les tests de bon fonctionnement) sur les sites désignés par la collectivité

Lieux d'exécution :

Lots n°01, 02, 03 : rue du Patis

Lot n°04 : rue Duguesclin

35600 Redon

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché mixte ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en quatre Lots :

Lots	Désignation
01	Achat d'un véhicule léger électrique neuf
02	Achat de deux véhicules utilitaires électriques neufs
03	Achat d'un véhicule utilitaire électrique neuf spécifique Espaces Verts
04	Fourniture et installation de deux bornes de recharges

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lots	Code principal	Description
01, 02, 03	34144900-7	Véhicules électriques
04	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 – Variantes libres : lot n°03

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le lot suivant :

Lot	Exigences minimales détaillées
03	Possibilité de proposer une version sans porte ou demi-porte



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Variantes exigées : lot n°03

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées relatives au(x) lot(s) suivant(s) :

Lot	Code	Libelle	Description
03	V1	Plateau fixe	Proposer un plateau fixe au lieu d'un plateau basculant

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lots	Code	Libelle	Description
01	PSE1	Extension de garantie lot 1	Extension de la garantie pour une durée de 3 ans
02	PSE2	Extension de garantie lot 2 véhicule n°1	Extension de la garantie pour une durée de 3 ans
	PSE3	Extension de garantie lot 2 véhicule n°2	Extension de la garantie pour une durée de 3 ans

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.6 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai de livraison des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants précisés dans l'Acte d'engagement (AE).

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- DC1 – Lettre de candidature
- DC 2 – Déclaration du candidat individuel

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard six jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Copie du ou des jugement(s) prononcé(s) en cas de redressement judiciaire	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Pour le lot 4, attestation d'assurance décennale pour les travaux	

- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise de l'entreprise :

Libellés	Signature
Pour les lots n° 1, 2 et 3 : Attestation prouvant que le concessionnaire est habilité à vendre et à assurer le service après-vente des véhicules de la marque proposée	
Pour le lot n° 4 : liste de chantier d'installation de bornes similaires exécutés au cours des cinq dernières années, précisant le type de bornes et leur puissance	
Pour le lot n° 4 : Certification de qualification IRVE en cours de validité délivré par un organisme agréé pour l'installation des bornes	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr (<https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) fourni par le candidat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (voir critère d'attribution et cahier des charges techniques afin de répondre à tous les points techniques)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

5.3 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

5.4 - Visites sur site : lot n°04

Les conditions de visites sont les suivantes :

Pour le lot n°4, une visite est recommandée. Afin de l'effectuer, merci de prendre rendez-vous avec M. Bertrand Delaplace au 06.15.83.31.97.

6 - Clause complémentaire : communication et échanges d'information par voie électronique

En référence à l'article R. 2132-7 du Code de la Commande Publique, l'opérateur économique procédant à la transmission du dossier de consultation par voie électronique est réputé accepter l'utilisation d'un procédé électronique pour l'accomplissement des échanges nécessaires à la procédure du présent règlement de la consultation.

L'acheteur attire donc l'attention des opérateurs économiques sur le soin particulier qu'ils doivent consentir, lors du retrait de consultation par voie dématérialisée, à leur identification sur le profil d'acheteur (<https://marches.megalisbretagne.bzh>).

En particulier, le renseignement d'une adresse électronique opérante est nécessaire au déroulement de la procédure.

Le caractère opérant de l'adresse électronique est constitué des trois conditions cumulatives suivantes :

- l'adresse électronique est correctement saisie dans le formulaire dédié du profil d'acheteur,
- la consultation de la boîte de réception afférente à l'adresse électronique est effectuée par une ou plusieurs personnes physiques habilitées faisant partie de l'organisation de l'opérateur économique dédiée au traitement de la procédure de marché public,
- la boîte de réception afférente à l'adresse électronique est quotidiennement consultée.

Seule fait foi l'adresse électronique libellée dans le registre de retrait des dossiers de consultation généré par le profil d'acheteur (émanant de la saisie informatique de l'opérateur économique dans le formulaire dédié du profil d'acheteur).

Cette adresse électronique conditionne l'effectivité des échanges intervenant entre l'acheteur et l'opérateur économique.

En l'absence de la saisie d'une adresse électronique opérante, l'opérateur ne pourra pas se prévaloir à l'encontre de l'acheteur d'un défaut d'information ou d'un défaut de formalité et des conséquences en résultant.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=240530&orgAcronyme=d5t>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation (article 5.1).

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré " hors délai " si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention "copie de sauvegarde", ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de Redon - Service de la Commande Publique

18 Place Saint Sauveur

CS 80254

35600 Redon

Il est vivement conseillé aux candidats de prendre leurs dispositions au moins 2 heures avant l'heure limite de dépôt des offres pour transmettre leur pli dématérialisé, ceci afin de pallier à tout dysfonctionnement pouvant survenir lors de la transmission.

Il est demandé au candidat d'utiliser des intitulés courts pour le nommage de leurs fichiers, afin de limiter les difficultés d'ouverture par la suite.

Si l'attributaire dispose d'un certificat numérique RGS**/ Eidas (compatible avec Mégalis) qui permet de signer électroniquement les pièces du marché, le marché sera alors signé de manière électronique

A défaut, l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de sept jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
<i>1.1-Prix du véhicule</i>	<i>55.0</i>
<i>1.2-Montant de la reprise de la Clio</i>	<i>5.0</i>
2-Valeur technique	25.0
<i>2.1-Autonomie du véhicule selon le cycle WLTP</i>	<i>5.0</i>
<i>2.2-Capacité de la batterie-</i>	<i>5.0</i>
<i>2.3-Performance du temps de recharge</i>	<i>5.0</i>
<i>2.4-Conditions de prise en main et d'accompagnement des utilisateurs</i>	<i>2.0</i>
<i>2.5-Garantie du véhicule</i>	<i>3.0</i>
<i>2.6-Service après-vente et maintenance (délai d'intervention et de réparation)</i>	<i>2.0</i>
<i>2.7-Délai de livraison</i>	<i>3.0</i>
3- Performances en matière de protection de l'environnement	15.0
<i>3.1-Durée de vie prévisionnelle de la batterie</i>	<i>5.0</i>
<i>3.2- Garantie constructeur relative au maintien de la capacité énergétique (ex: garantie de conservation d'au moins 70 % de la capacité initiale après huit ans ou 160 000 km)</i>	<i>5.0</i>
<i>3.3-Durée de garantie de la batterie</i>	<i>3.0</i>
<i>3.4-Solutions de réemploi, seconde vie ou recyclage de la batterie</i>	<i>2.0</i>

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
1.1-Prix des véhicules	50.0
1.2-Montant de la reprise des véhicules	5.0
1.3-Prix aménagement intérieur	5.0
2-Valeur technique	25.0
2.1-Autonomie du véhicule selon le cycle WLTP	5.0
2.2-Capacité de la batterie-	5.0
2.3-Performance du temps de recharge	5.0
2.4-Conditions de prise en main et d'accompagnement des utilisateurs	2.0
2.5-Garantie du véhicule et prestations de service après-vente	3.0
2.6-Service après-vente et maintenance (délai d'intervention et de réparation)	2.0
2.7-Délai de livraison	3.0
3- Performances en matière de protection de l'environnement	15.0
3.1-Durée de vie prévisionnelle de la batterie	5.0
3.2- Garantie constructeur relative au maintien de la capacité énergétique (ex: garantie de conservation d'au moins 70 % de la capacité initiale après huit ans ou 160 000 km)	5.0
3.3-Durée de garantie de la batterie	3.0
3.4-Solutions de réemploi, seconde vie ou recyclage de la batterie	2.0

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	25.0
2.1-Autonomie du véhicule selon le cycle WLTP	5.0
2.2-Capacité de la batterie-	5.0
2.3-Capacité d'emport / charge utile	5.0
2.4-Fonctionnalités et équipements adaptés aux espaces verts	2.0
2.5-Maniabilité et facilité d'utilisation	3.0
2.6-Service après-vente et maintenance (délai d'intervention et de réparation)	2.0
2.7-Délai de livraison	3.0
3- Performances en matière de protection de l'environnement	15.0
3.1-Durée de vie prévisionnelle de la batterie	5.0
3.2- Garantie constructeur relative au maintien de la capacité énergétique (ex: garantie de conservation d'au moins 70 % de la capacité initiale après huit ans ou 160 000 km)	5.0
3.3-Durée de garantie de la batterie	3.0
3.4-Solutions de réemploi, seconde vie ou recyclage de la batterie	2.0

Pour le lot n°04

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.00
2-Valeur technique	30.00
2.1-Performances et caractéristiques des bornes	5.0
2.2-Temps de charge à 80 % -	5.0
2.3-Qualité de la solution d'installation et de raccordement	5.0
2.4-Délai d'installation	5.0
2.5-Garantie, maintenance et Service Après-Vente	5.0
2.6-Mise en service et accompagnement	5.0
3- Performances en matière de protection de l'environnement	10.00
3.1-Eco-conception et cycle de vie des bornes proposées (indice de réparabilité et durée disponibilité pièces détachées, origine et traçabilité des bornes, conditionnement des bornes lors de la livraison sur site)	5.0
3.2- Empreinte carbone et gestion environnementale du chantier (gestion des déchets du chantier et logistique de livraison et installation)	5.0

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à sept jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=240530&orgAcronyme=d5t>

Cette demande doit intervenir au plus tard huit jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, six jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

3 Contour de la Motte

35044 Rennes Cedex

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte

35044 Rennes Cedex

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA DE NANTES (Comité consultatif interrégional du règlement amiable)

22 mail Pablo Picasso

BP 24209

44042 Nantes Cedex 1

Tél. : 02 53 46 79 83

Fax : 02 53 46 79 79

Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr